

OPCVM de droit français  
**VEGA EURO RENDEMENT ISR**

**RAPPORT ANNUEL**

au 29 décembre 2023

**Société de gestion : VEGA Investment Managers**

**Dépositaire : CACEIS Bank**

**Commissaire aux comptes : Deloitte & Associés**

# Sommaire

	Page
<b>1. Rapport de Gestion</b>	<b>3</b>
<b>a) Politique d'investissement</b>	<b>3</b>
■ Politique de gestion	
<b>b) Informations sur l'OPC</b>	<b>6</b>
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Réglementation SFTR en EUR	
■ Accès à la documentation	
■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA)	
<b>c) Informations sur les risques</b>	<b>9</b>
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
<b>d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)</b>	<b>10</b>
<b>2. Engagements de gouvernance et compliance</b>	<b>12</b>
<b>3. Frais et Fiscalité</b>	<b>21</b>
<b>4. Certification du Commissaire aux comptes</b>	<b>22</b>
<b>5. Comptes de l'exercice</b>	<b>27</b>
<b>6. Annexe(s)</b>	<b>58</b>

# 1. Rapport de Gestion

## a) Politique d'investissement

### ■ Politique de gestion

Les marchés boursiers ont commencé l'année 2023 sur un rythme élevé avec une forte progression des grands indices mondiaux et une surperformance de l'Europe. Les tensions inflationnistes ont continué d'inquiéter et il a fallu attendre début mars pour assister à une décompression des rendements avec l'apparition de difficultés pour certaines banques qui ont fait ressurgir les craintes d'une contagion à l'ensemble du système financier. Les sauvetages de plusieurs établissements régionaux américains en déroute (SVB, First Republic Bank) ont jeté le soupçon sur des pratiques de gestion bilantielle nocives. La défiance s'est ensuite transmise à l'Europe où Crédit Suisse a fait l'objet d'un rachat express de la part d'UBS. Les marchés actions mondiaux se sont bien comportés durant le 2<sup>e</sup> trimestre 2023, particulièrement outre-Atlantique où les indices US ont affiché une progression solide. Parmi les principaux faits au sein de la sphère actions, nous avons pu noter l'engouement pour la thématique de l'intelligence artificielle. Enfin, le durcissement monétaire a été poursuivi par les grandes Banques Centrales.

Les difficultés ont réellement débuté en août avec des déceptions sur les données en provenance de Chine où les statistiques ont traduit un ralentissement durable à la fois dans les secteurs manufacturiers et des services. Des données mitigées, ainsi que la poursuite du ralentissement de l'inflation, ont conduit la BCE à maintenir ses taux directeurs inchangés après dix hausses consécutives. Les taux souverains ont accéléré leur repli tandis que les marges de crédit se sont resserrées.

Les places boursières occidentales clôturent l'année 2023 sur des performances sensiblement positives avec des comparatifs à l'avantage des indices américains (+24,2% pour le S&P 500) par rapport aux autres grands équivalents mondiaux (+23,4% pour le MSCI World, +19,3% pour le CAC 40, +12,7% pour le Stoxx 600). La performance des obligations est également très positive avec une progression de l'ordre de +8% pour l'« investment grade » européen 5 ans.

### Gestion de l'allocation

Nous avons débuté l'année avec une exposition nette actions de l'ordre de 25% permettant de profiter de la dynamique du début d'année. A partir de février nous réduisons l'exposition proche de 20% tandis que le marché connaît une légère consolidation avec un CAC 40 repassant sous les 6900 mi-mars. Après ce léger trou d'air sur les marchés l'exposition nette est à nouveau augmentée sur des niveaux proches de 26% à partir de la fin du premier trimestre. Cette allocation est maintenue une grande partie de l'exercice avant d'être à nouveau augmentée dans le creux des marchés en octobre pour atteindre 28% et terminer l'année proche de 29% dans le « rallye » de fin d'année.

Dans le même temps nous avons fortement réduit notre couverture sur les futures Euro Stoxx 50, de façon à augmenter la poche taux qui monte ainsi sur des niveaux proches de 70%, permettant de profiter de rendements attractifs et de la baisse des taux du dernier trimestre. Au total cette année les deux classes d'actifs contribuent à la performance d'ensemble très positive.

# 1. Rapport de Gestion

## Gestion de la classe d'actif actions :

Sur les actions, cette année 2023 a été scindé en deux périodes ; en premier lieu une forte volatilité des marchés accompagnée par une hausse des taux long. Ensuite grâce à un recul de la progression de l'inflation, les taux longs ont engagé une décrue à partir de mi-octobre et une accélération à la hausse des marchés actions.

A partir de mi-octobre nous avons assisté une surperformance du style croissance par rapport au style value.

Pour respecter les critères Esg du fonds nous sommes restés absents des secteurs suivants : énergie fossile, matières premières, banques, Chimie. Les secteurs traditionnels du fonds sont restés l'industrie, la consommation cyclique, la technologie ou la santé,

Dans les principales positions figurent : Investor, Asml ,Eon, Abb, Prymian , Novartis, Novonordisk.

## Gestion de la classe d'actif obligations :

La poche taux a réalisé une performance de 4,63% en 2023, soit 56% de la performance du fonds, tirant partie à la fois de la baisse des taux et de la réduction des marges de crédit intervenues au cours de la période. Le premier trimestre a été marqué par la faillite de la banque régionale américaine SVB et la fuite massive des dépôts de Credit Suisse qui a entraîné son rachat par UBS avec la garantie du gouvernement suisse. Le regain de volatilité ainsi généré s'est maintenu pendant plusieurs semaines avant que First Republic ne soit à son tour confronté à des retraits massifs de dépôts début mai ce qui a accéléré son rachat par JP Morgan. Ce contexte a provoqué une fuite vers la qualité qui s'est matérialisée par une sous-performance des actifs risqués et une baisse des taux. Les marchés ont repris pied au 2<sup>ème</sup> trimestre avec l'essor de l'intelligence artificielle, qui s'est matérialisé par l'envolée spectaculaire de Nvidia et, plus globalement, du secteur technologique américain. Le troisième trimestre a été marqué par la posture restrictive des banques centrales, qui affirmaient alors que les taux seraient maintenus élevés pendant plus longtemps, ce qui a provoqué une hausse significative des rendements obligataires. A l'inverse, le dernier trimestre s'est révélé porteur pour toutes les classes d'actifs si bien que la performance de la poche Taux a été réalisée à 60% au cours des deux derniers mois de l'année, la classe d'actifs obligataire enregistrant notamment en novembre sa meilleure performance mensuelle depuis 2008. La baisse des taux et la réduction des marges de crédit ont été les conséquences des postures devenues plus accommodantes des banques centrales à la faveur du ralentissement de l'inflation au point que la Fed a revu en décembre ses anticipations de baisses des *Fed funds* sur 2024 pour les porter à 75bp.

## En termes de structure de capital :

Bien qu'en souffrance après le rachat de Credit suisse par UBS, qui avait été facilité par l'effacement inattendu de ce type de titres par le régulateur suisse, les subordonnées AT1 ont été le segment obligataire le plus performant sur l'année parmi ceux de notre univers d'investissement (-56bp) devant les dettes hybrides (-27bp), les subordonnées assurancielles (-23bp) et les subordonnées LT2 (-20bp).

# 1. Rapport de Gestion

## En termes sectoriels :

Après un exercice 2022 particulièrement difficile pour le secteur en raison de la hausse des taux et l'augmentation des marges de crédit, l'immobilier a profité du regain d'appétit des investisseurs pour le risque en 2023, en particulier au dernier trimestre, pour figurer en tête des secteurs les plus performants malgré les difficultés rencontrées par certains émetteurs (CPI property, Adler, SBB, Aroundtown). Parmi les autres secteurs ayant réalisé les meilleures performances figurent les médias (-23bp), la construction (-16bp), l'électricité (-11bp) et les ressources de base (-10bp). Au sein du portefeuille, les secteurs qui ont le plus contribué à la performance sont les banques (+2,09%), la communication (+0,96%), la consommation cyclique (+0,95%), la consommation non-cyclique (+0,95%), le secteur parapublique (+0,82%), l'électricité (+0,47%), les biens d'investissement (+0,37%) et la technologie (+0,27%).

## Positionnement :

Intégralement investie en obligations d'entreprises, la poche maintien un positionnement relativement défensif avec 90% de dettes sénior et 10% de dettes subordonnées en raison des incertitudes entourant les perspectives macroéconomiques. En effet, le secteur privé en Europe ne cesse de s'enfoncer dans le rouge d'après les enquêtes d'activité mais l'emploi résiste bien de part et d'autre de l'Atlantique tout comme la consommation aux Etats-Unis. En outre, l'économie pourrait finir par pâtir du décalage dans le temps des effets du resserrement monétaire.

Performances des parts :

- VEGA EUR RENDEMENT ISR RC EUR (FR0011037894) : 8.27 %
- VEGA EUR RENDEMENT ISR IC EUR (FR0012006971) : 8.91 %
- VEGA EUR RENDEMENT ISR RX EUR (FR0012219848) : 7.95 %
- VEGA EUR RENDEMENT ISR N EUR (FR0013376324) : 8.59 %.
- VEGA EUR RENDEMENT ISR P EUR (FR0013519618) : 8.529 %. (Part lancée le 19/05/2022)

Contre son indice de performance de -3.75 %.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

# 1. Rapport de Gestion

## b) Informations sur l'OPC

### ■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
OSTRUM SRI CASH PLUS I	48 831 985,82	68 240 155,25
NESTLE SA-REG	24 444 682,81	36 634 461,84
ASTRAZENECA PLC	19 078 531,60	18 208 612,39
UNILEVER PLC	16 944 514,00	16 435 810,91
ABB LTD	16 950 752,44	13 523 235,75
CAPGEMINI SE	18 323 700,14	11 619 382,52
RENTOKIL INITIAL 05	15 935 927,54	12 422 169,24
DIAGEO	9 568 986,72	18 622 685,61
WPP PLC	15 345 512,83	12 811 430,87
ASML HOLDING NV	19 018 081,27	8 592 713,67

### ■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

### ■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indicieux.

### ■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

### ■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### ■ Accès à la documentation

La documentation légale de l'OPC (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la Société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : [service-clients@vega-im.com](mailto:service-clients@vega-im.com)

# 1. Rapport de Gestion

## ■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA) en EUR

### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 0,00

- o Prêts de titres : 0,00
- o Emprunt de titres : 0,00
- o Prises en pensions : 0,00
- o Mises en pensions : 0,00

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 25 985 960,00

- o Change à terme : 0,00
- o Future : 25 985 960,00
- o Options : 0,00
- o Swap : 0,00

### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)

(\*) Sauf les dérivés listés.

# 1. Rapport de Gestion

## c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b>	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces (*)	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>
<b>Instruments financiers dérivés</b>	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

## d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	0,00
. Autres revenus	0,00
<b>Total des revenus</b>	<b>0,00</b>
. Frais opérationnels directs	0,00
. Frais opérationnels indirects	0,00
. Autres frais	0,00
<b>Total des frais</b>	<b>0,00</b>

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.



# 1. Rapport de Gestion

## c) Informations sur les risques

### ■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

### ■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

### ■ Gestion des risques

Néant.

### ■ Gestion des liquidités

Néant.

### ■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.

# 1. Rapport de Gestion

## d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

La politique d'investissement de VEGA IM intègre une approche d'investissement ISR, basée sur la prise en compte des impacts ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des entreprises sélectionnées.

La prise en compte des critères ESG dans le processus d'investissement sert des objectifs multiples :

- Compléter l'approche historique d'investissement de VEGA IM sur les valeurs de croissance, de qualité et dont la gouvernance respecte les parties prenantes (salariés, actionnaires, société...),
- Construire des portefeuilles à fort potentiel de performance par la sélection de valeurs présentant le meilleur potentiel de croissance pérenne,
- Réduire le risque global des portefeuilles en investissant majoritairement dans des sociétés dont le risque ESG est faible,
- Réduire l'impact négatif des investissements (notamment dans le cadre de la lutte contre le changement climatique), voire générer des impacts positifs,
- Transformer les risques ESG en opportunités d'investissement, en identifiant notamment des secteurs/sociétés qui s'adaptent ou contribuent à un monde en transition.

Dans la gestion du fonds, les thématiques ESG sont prises en compte via le score Sustainalytics et ses composantes qui se répartissent sur les piliers E, S ou G, ainsi que le suivi des controverses, qui viennent compléter l'analyse fondamentale de la valeur.

La gouvernance d'entreprise, au-delà de l'ESG, est fortement prise en compte par les gérants de VEGA IM qui s'attachent à analyser la qualité de la communication financière, du positionnement des dirigeants, de leur vision stratégique, des M&A en cours et de l'adéquation des annonces avec les résultats.

Les scores ESG interviennent de trois façons différentes dans le processus d'investissement :

- Par l'exclusion de l'univers des émetteurs de la catégorie « Sévère » (Score ESG > 40)
- Par la sélection d'émetteurs combinant un risque ESG attractif, de bonnes perspectives de croissance et des fondamentaux solides (tel qu'estimé par les gérants de VEGA IM selon la méthodologie détaillée dans la section suivante)
- Dans la construction du portefeuille en :
  - o Privilégiant les entreprises présentant les risques ESG les plus faibles (catégories « Négligible » et « Low »),
  - o Limitant l'exposition aux émetteurs au risque ESG les plus élevés (catégorie « High »),
  - o Présentant un risque ESG global de portefeuille inférieur à celui de l'univers d'investissement après élimination des 20% des plus mauvaises valeurs (contrainte label ISR).

La qualité ESG du portefeuille est ainsi principalement évaluée par la mesure du risque ESG global dans le respect des objectifs décrits ci-dessus.

Le fonds a obtenu le Label ISR en mars 2021.

# 1. Rapport de Gestion

## Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 : Article 8

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### ■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution/best selection », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <http://www.vega-im.com> (rubrique "A propos de VEGA Investment Managers/Informations réglementaires").

### ■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les OPC qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <http://www.vega-im.com> (rubrique "A propos de VEGA Investment Managers/Informations réglementaires").

### ■ Politique de rémunération

La présente politique de rémunération de VEGA INVESTMENT MANAGERS est constituée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### I- Principes généraux de la politique de rémunération

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique RH de VEGA INVESTMENT MANAGERS. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

La politique de rémunération de VEGA INVESTMENT MANAGERS, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.

- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

#### I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de VEGA INVESTMENT MANAGERS. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- La Direction Générale est évaluée sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion et sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services et la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs, tels que l'évolution des résultats financiers de VEGA INVESTMENT MANAGERS et des activités supervisées ainsi que d'éléments qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.

- Les fonctions supports sont évaluées sur leur capacité à accompagner les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement en fonction de la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires.

## 2. Engagements de gouvernance et compliance

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.
- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon des critères quantitatifs, complétés de critères qualitatifs.

Les critères quantitatifs reflètent les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de VEGA INVESTMENT MANAGERS et/ou des produits gérés.

Ces critères quantitatifs sont calculés sur une période prédéfinie et ajustés des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Enfin, des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, sont pris en considération pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

L'évaluation de la performance prend en compte, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de VEGA INVESTMENT MANAGERS.

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de VEGA INVESTMENT MANAGERS.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de VEGA INVESTMENT MANAGERS.

### I-2. Composantes de la rémunération

#### I-2.1. Rémunération fixe

VEGA INVESTMENT MANAGERS veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de VEGA INVESTMENT MANAGERS mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle, collective et/ou individuelle.

Les rémunérations variables collectives de VEGA INVESTMENT MANAGERS sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de VEGA INVESTMENT MANAGERS et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, VEGA INVESTMENT MANAGERS peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

## 2. Engagements de gouvernance et compliance

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

### I-2.3. Equilibre entre rémunération fixe et variable

VEGA INVESTMENT MANAGERS s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus d'une fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

## II- Déclinaison du dispositif applicable à la population identifiée au titre d'AIFM et/ou UCITS V

### II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de VEGA INVESTMENT MANAGERS comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, VEGA INVESTMENT MANAGERS a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (contrats de conseil, mandats, OPCVM et AIFM).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille (y compris les gérants),
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables de certaines activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de VEGA INVESTMENT MANAGERS, en lien avec la Direction de la conformité et du contrôle interne.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de VEGA INVESTMENT MANAGERS, puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

### II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de VEGA INVESTMENT MANAGERS. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ de rémunération variable : 50% de différé au 1<sup>er</sup> euro,
- A partir de 500 K€ de rémunération variable : 60% de différé au 1<sup>er</sup> euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation de la Direction générale de VEGA INVESTMENT MANAGERS et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par VEGA INVESTMENT MANAGERS.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière de la société de gestion et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de VEGA INVESTMENT MANAGERS et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans le Long Term Incentive Plan (LTIP) de VEGA INVESTMENT MANAGERS.

## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### III- Gouvernance

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NATIXIS WEALTH MANAGEMENT pour le compte de VEGA INVESTMENT MANAGERS.

Les fonctions de conformité et de suivi des risques de VEGA INVESTMENT MANAGERS ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, la Conformité intervient dans la détermination du périmètre de population identifiée. La Conformité et les Risques sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de VEGA INVESTMENT MANAGERS est validée par le Conseil d'administration de VEGA INVESTMENT MANAGERS dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération - comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées - sont approuvés successivement, de manière détaillée, par la Direction générale de VEGA INVESTMENT MANAGERS, puis par un Comité intermédiaire réunissant la Direction générale de VEGA INVESTMENT MANAGERS et la Direction générale de NATIXIS IM. Ces éléments sont ensuite soumis, sous un format plus synthétique, à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

VEGA INVESTMENT MANAGERS, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation <sup>1</sup> :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de VEGA INVESTMENT MANAGERS, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
  - o Recommandation et l'assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
  - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
  - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

---

<sup>1</sup> : Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.

## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de VEGA INVESTMENT MANAGERS avec les réglementations auxquelles elle est soumise, les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de VEGA INVESTMENT MANAGERS est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS avant d'être approuvée par le Conseil d'administration de NATIXIS.

La rémunération du Directeur de la conformité et du contrôle interne et celle du Responsable des risques de VEGA INVESTMENT MANAGERS sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués au comité des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de NATIXIS WEALTH MANAGEMENT et/ou le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. VEGA INVESTMENT MANAGERS se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de VEGA INVESTMENT MANAGERS fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand VEGA INVESTMENT MANAGERS délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### Rémunération versée au titre de 2023

Montant total des rémunérations brutes pour l'exercice écoulé, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel CDI, et nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2023\* : 6 509 736 €

Rémunérations variables attribuées au titre de 2023 : 3 669 400 €

Effectifs concernés\*\* : 74

*\*Rémunérations fixes annuelles 2023 (ie non prorata temporis)*

*\*\*Effectifs présents au 29/12/2023*

Montant agrégé des rémunérations brutes (fixes et variables) des membres du personnel CDI de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles et nombre de bénéficiaires :

Rémunération totale attribuée au titre de 2023 : 7 083 450 €

Effectifs concernés : 39

## 3. Frais et Fiscalité

### ■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet : <http://www.vega-im.com> (rubrique "A propos de VEGA Investment Managers/Informations réglementaires").

### ■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par les retenues à la source.

## 4. Rapport du commissaire aux comptes



Deloitte & Associés  
6 place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex  
France  
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00  
www.deloitte.fr

Adresse postale :  
TSA 20303  
92030 La Défense Cedex

# VEGA EURO RENDEMENT ISR

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
Vega Investment Managers

115, rue montmartre  
75002 Paris

## Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

---

Aux porteurs de parts du FCP VEGA EURO RENDEMENT ISR,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif VEGA EURO RENDEMENT ISR constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

**Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

**Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

**Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

**Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme



significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 24 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Olivier GALIENNE

## 5. Comptes de l'exercice

### a) Comptes annuels

#### ■ BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>1 391 571 835,09</b>	<b>1 166 425 285,10</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>430 119 395,34</b>	<b>452 530 224,21</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	430 119 395,34	452 530 224,21
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>947 237 879,43</b>	<b>668 138 859,40</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	947 237 879,43	668 138 859,40
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>14 071 560,32</b>	<b>32 334 146,09</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	14 071 560,32	32 334 146,09
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>143 000,00</b>	<b>13 422 055,40</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	143 000,00	13 422 055,40
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>1 917 022,09</b>	<b>22 695 936,33</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 917 022,09	22 695 936,33
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>6 067 505,19</b>	<b>7 724 171,64</b>
Liquidités	6 067 505,19	7 724 171,64
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1 399 556 362,37</b>	<b>1 196 845 393,07</b>

## 5. Comptes de l'exercice

### ■ BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	1 394 404 692,51	1 193 158 199,10
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-13 294 838,41	-17 344 463,38
Résultat de l'exercice (a,b)	12 265 495,62	6 478 949,21
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>1 393 375 349,72</b>	<b>1 182 292 684,93</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>143 000,00</b>	<b>13 422 056,47</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	143 000,00	13 422 056,47
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	143 000,00	13 422 056,47
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>6 037 940,79</b>	<b>1 130 582,75</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	6 037 940,79	1 130 582,75
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>71,86</b>	<b>68,92</b>
Concours bancaires courants	71,86	68,92
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>1 399 556 362,37</b>	<b>1 196 845 393,07</b>

(a) Y compris comptes de régularisation.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

## 5. Comptes de l'exercice

### ■ HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO BOBL 0323	0,00	347 250 000,00
EURO STOXX 50 0323	0,00	189 250 000,00
EURO STOXX 50 0324	25 985 960,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

## 5. Comptes de l'exercice

### ■ COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	609 849,51	33 321,55
Produits sur actions et valeurs assimilées	12 451 106,81	10 952 715,32
Produits sur obligations et valeurs assimilées	13 991 385,48	10 171 312,80
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>27 052 341,80</b>	<b>21 157 349,67</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	47 027,85	320 678,44
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>47 027,85</b>	<b>320 678,44</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>27 005 313,95</b>	<b>20 836 671,23</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	14 571 201,75	13 496 360,80
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>12 434 112,20</b>	<b>7 340 310,43</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-168 616,58	-861 361,22
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>12 265 495,62</b>	<b>6 478 949,21</b>

# 5. Comptes de l'exercice

## b) Comptes annuels - Annexes comptables

### 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

#### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

## 5. Comptes de l'exercice

### ***Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :***

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### ***Titres de créances négociables :***

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

### ***OPC détenus :***

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### ***Opérations temporaires sur titres :***

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.



## 5. Comptes de l'exercice

### ***Instruments financiers à terme :***

#### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

##### ***Les Swaps :***

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

##### ***Engagements Hors Bilan :***

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

##### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013376324 - Part VEGA EURO RENDEMENT ISR N : Taux de frais maximum de 0,90% TTC.

FR0012219848 - Part VEGA EURO RENDEMENT ISR RX : Taux de frais maximum de 1,50% TTC.

FR0012006971 - Part VEGA EURO RENDEMENT ISR IC : Taux de frais maximum de 0,60% TTC.

FR0011037894 - Part VEGA EURO RENDEMENT ISR RC : Taux de frais maximum de 1,20% TTC.

FR0013519618 - Part VEGA EURO RENDEMENT ISR P : Taux de frais maximum de 1% TTC.

## 5. Comptes de l'exercice

### Définition du modèle de calcul de la commission de surperformance :

La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon une approche dite de « l'actif indicé », c'est-à-dire basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du fonds et l'actif de référence qui sert d'assiette de calcul de la commission de surperformance.

- L'actif valorisé du fonds s'entend comme l'actif du FCP évalué selon les règles applicables aux actifs et après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels.
- L'actif de référence représente l'actif du fonds constaté le jour de la réinitialisation de la période de référence puis retraité des (mêmes) montants de souscriptions/rachats applicable à chaque valorisation, et indicé par la performance de l'indice de référence du fonds.

L'indice de référence, retenu pour le calcul de la commission de surperformance, est l'indicateur composé : 42.5% de Bloomberg EuroAgg Treasury 3-5 ans (coupons réinvestis) + 42.5% de Bloomberg EuroAgg Treasury 5-7 ans (coupons réinvestis) + 15% de l'Euro Stoxx 50 (dividendes nets réinvestis). Il est libellé en euro.

- Les performances passées par rapport à l'indice composite de référence servant de base de calcul à la commission de surperformance sont disponibles sur le site web [www.vega-im.com](http://www.vega-im.com).

### Période de référence de la performance :

La période de référence correspond à la période durant laquelle la performance du fonds est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence. Elle est fixée à cinq ans. La Société de Gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq (5) ans maximum, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles.

Une réinitialisation de la date et la valeur de départ de l'actif de référence de la performance sera mise en œuvre si une sous-performance n'est pas compensée et n'est plus pertinente au fur et à mesure que cette période de cinq ans s'écoule. A titre d'information, la date de départ de la période de référence de la performance de cinq ans débute le 1er janvier 2022.

### Définition de la Période d'observation et de la fréquence de cristallisation :

1/ La période d'observation correspond à l'exercice comptable du 1er janvier au 31 décembre.

2/ La fréquence de cristallisation : elle consiste à figer et donc à considérer comme définitive et exigible au paiement, une somme provisionnée.

La commission de surperformance est cristallisée (payée) une fois par an à chaque clôture de l'exercice comptable selon les modalités de calcul décrite ci-dessous :

Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence ci-dessus, la part variable des frais de gestion représentera 15 % TTC maximum de l'écart entre ces deux actifs.

Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du fonds est inférieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.

Sur la période d'observation, l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.

Dans le cas contraire, la provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provisions.

Les reprises sur provisions sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

## 5. Comptes de l'exercice

Cette commission de surperformance est perçue à la clôture comptable uniquement si sur la période écoulée, l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence constaté lors de la dernière valeur liquidative de la période de référence et ce, même si le fonds enregistre une performance négative pour autant que le fonds surperforme son indice de référence.

En cas de rachat de parts, la part de la commission de surperformance correspondante aux parts rachetées est définitivement acquise à la société de gestion.

### Affectation des sommes distribuables

#### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part VEGA EURO RENDEMENT ISR IC	Capitalisation	Capitalisation
Part VEGA EURO RENDEMENT ISR N	Capitalisation	Capitalisation
Part VEGA EURO RENDEMENT ISR P	Capitalisation	Capitalisation
Part VEGA EURO RENDEMENT ISR RC	Capitalisation	Capitalisation
Part VEGA EURO RENDEMENT ISR RX	Capitalisation	Capitalisation

## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>1 182 292 684,93</b>	<b>1 397 796 178,82</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	253 730 404,87	230 358 426,92
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-149 368 248,74	-274 262 168,62
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	62 314 397,67	25 548 550,55
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-72 085 101,29	-65 578 994,85
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	33 523 358,60	57 656 419,03
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-30 937 512,50	-33 494 308,35
Frais de transactions	-6 061 724,82	-3 085 203,54
Différences de change	2 970 944,17	-778 145,79
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	117 841 090,03	-178 832 235,07
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	65 503 302,54	-52 337 787,49
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	52 337 787,49	-126 494 447,58
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-13 279 055,40	19 623 855,40
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	143 000,00	13 422 055,40
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-13 422 055,40	6 201 800,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	12 434 112,20	7 340 310,43
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>1 393 375 349,72</b>	<b>1 182 292 684,93</b>

## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### ■ 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	947 237 879,43	67,98
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>947 237 879,43</b>	<b>67,98</b>
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Actions	25 985 960,00	1,86
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>25 985 960,00</b>	<b>1,86</b>
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

#### ■ 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	947 237 879,43	67,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 067 505,19	0,44
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71,86	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	35 560 306,03	2,55	308 140 704,15	22,11	603 536 869,25	43,31
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	6 067 505,19	0,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	71,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### ■ 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 CHF		Devise 2 SEK		Devise 3 DKK		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	75 197 116,57	5,40	32 858 153,97	2,36	12 544 364,09	0,90	8 415 553,36	0,60
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	159 848,57	0,01
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71,86	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Souscriptions à recevoir	15 581,62
	Dépôts de garantie en espèces	1 741 591,90
	Coupons et dividendes en espèces	159 848,57
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>1 917 022,09</b>
<b>DETTES</b>		
	Achats à règlement différé	4 479 647,08
	Rachats à payer	303 557,92
	Frais de gestion fixe	1 215 960,47
	Frais de gestion variable	38 775,32
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>6 037 940,79</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-4 120 918,70</b>

## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### • 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part VEGA EURO RENDEMENT ISR IC</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	376,7769	40 974 088,98
Parts rachetées durant l'exercice	-473,7889	-51 716 642,20
Solde net des souscriptions/rachats	-97,0120	-10 742 553,22
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 879,5999	
<b>Part VEGA EURO RENDEMENT ISR N</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	46 409,4155	4 970 746,40
Parts rachetées durant l'exercice	-43 873,8798	-4 755 143,69
Solde net des souscriptions/rachats	2 535,5357	215 602,71
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	170 890,5678	
<b>Part VEGA EURO RENDEMENT ISR P</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	3 525,6316	353 373,17
Parts rachetées durant l'exercice	-561,3530	-56 563,87
Solde net des souscriptions/rachats	2 964,2786	296 809,30
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	8 645,7986	
<b>Part VEGA EURO RENDEMENT ISR RC</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	1 481 896,1041	206 981 148,88
Parts rachetées durant l'exercice	-627 424,5064	-88 585 577,24
Solde net des souscriptions/rachats	854 471,5977	118 395 571,64
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	7 777 311,8585	
<b>Part VEGA EURO RENDEMENT ISR RX</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	4 044,6048	451 047,44
Parts rachetées durant l'exercice	-38 496,2194	-4 254 321,74
Solde net des souscriptions/rachats	-34 451,6146	-3 803 274,30
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	50 903,7668	



## 5. Comptes de l'exercice

### • 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part VEGA EURO RENDEMENT ISR IC</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part VEGA EURO RENDEMENT ISR N</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part VEGA EURO RENDEMENT ISR P</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part VEGA EURO RENDEMENT ISR RC</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part VEGA EURO RENDEMENT ISR RX</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
<b>Parts VEGA EURO RENDEMENT ISR IC</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 238 677,48
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Frais de gestion variables provisionnés	17 232,93
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,01
Frais de gestion variables acquis	11 506,50
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts VEGA EURO RENDEMENT ISR N</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	176 010,23
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	346,70
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts VEGA EURO RENDEMENT ISR P</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	7 673,30
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables provisionnés	-184,01
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	-0,02
Frais de gestion variables acquis	122,62
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,02
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts VEGA EURO RENDEMENT ISR RC</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	12 997 688,92
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	8 356,38
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
<b>Parts VEGA EURO RENDEMENT ISR RX</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	113 524,41
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	246,29
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

### ■ 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### • 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

#### • 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### • 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### • 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### • 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			18 610 905,49
	FR001400FB06	BPCE 3.5% 25-01-28 EMTN	9 821 640,86
	FR001400G6Y4	BPCE 4.625% 02-03-30	8 789 264,63
TCN			0,00
OPC			14 071 560,32
	FR0010831693	OSTRUM SRI CASH PLUS I	14 071 560,32
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>32 682 465,81</b>

## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

#### • Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	12 265 495,62	6 478 949,21
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>12 265 495,62</b>	<b>6 478 949,21</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part VEGA EURO RENDEMENT ISR IC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 915 801,52	2 194 683,68
<b>Total</b>	<b>2 915 801,52</b>	<b>2 194 683,68</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part VEGA EURO RENDEMENT ISR N</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	208 479,74	131 247,02
<b>Total</b>	<b>208 479,74</b>	<b>131 247,02</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part VEGA EURO RENDEMENT ISR P</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	9 073,25	-676,01
<b>Total</b>	<b>9 073,25</b>	<b>-676,01</b>

## 5. Comptes de l'exercice

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part VEGA EURO RENDEMENT ISR RC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	9 102 320,69	4 141 942,75
<b>Total</b>	<b>9 102 320,69</b>	<b>4 141 942,75</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part VEGA EURO RENDEMENT ISR RX</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	29 820,42	11 751,77
<b>Total</b>	<b>29 820,42</b>	<b>11 751,77</b>

## 5. Comptes de l'exercice

### • Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-13 294 838,41	-17 344 463,38
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-13 294 838,41</b>	<b>-17 344 463,38</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part VEGA EURO RENDEMENT ISR IC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-2 050 364,21	-3 061 528,70
<b>Total</b>	<b>-2 050 364,21</b>	<b>-3 061 528,70</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part VEGA EURO RENDEMENT ISR N</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-184 769,45	-258 383,07
<b>Total</b>	<b>-184 769,45</b>	<b>-258 383,07</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part VEGA EURO RENDEMENT ISR P</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-8 677,55	-3 258,18
<b>Total</b>	<b>-8 677,55</b>	<b>-3 258,18</b>

## 5. Comptes de l'exercice

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part VEGA EURO RENDEMENT ISR RC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-10 994 741,96	-13 887 420,08
<b>Total</b>	<b>-10 994 741,96</b>	<b>-13 887 420,08</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part VEGA EURO RENDEMENT ISR RX</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-56 285,24	-133 873,35
<b>Total</b>	<b>-56 285,24</b>	<b>-133 873,35</b>



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>1 138 173 011,70</b>	<b>1 052 370 717,64</b>	<b>1 397 796 178,82</b>	<b>1 182 292 684,93</b>	<b>1 393 375 349,72</b>
<b>Part VEGA EURO RENDEMENT ISR IC en EUR</b>					
Actif net	543 348 928,45	374 116 545,75	420 267 956,83	208 499 401,63	215 934 610,74
Nombre de titres	4 971,5473	3 301,5160	3 519,6073	1 976,6119	1 879,5999
Valeur liquidative unitaire	109 291,71	113 316,59	119 407,62	105 483,22	114 883,28
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2 380,73	1 873,85	1 744,86	-1 548,87	-1 090,85
Capitalisation unitaire sur résultat	1 050,65	1 124,57	567,14	1 110,32	1 551,28
<b>Part VEGA EURO RENDEMENT ISR N en EUR</b>					
Actif net	22 775 116,17	22 252 770,48	23 080 539,74	17 603 502,05	19 404 011,77
Nombre de titres	208 545,8407	197 013,1896	194 412,8976	168 355,0321	170 890,5678
Valeur liquidative unitaire	109,20	112,95	118,71	104,56	113,54
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2,38	1,87	1,73	-1,53	-1,08
Capitalisation unitaire sur résultat	0,78	0,84	0,27	0,77	1,21
<b>Part VEGA EURO RENDEMENT ISR P en EUR</b>					
Actif net	0,00	0,00	0,00	550 930,52	909 799,81
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	5 681,5200	8 645,7986
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	96,96	105,23
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	-0,57	-1,00
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	-0,11	1,04

## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Part VEGA EURO RENDEMENT ISR RC en EUR</b>					
Actif net	567 396 952,45	651 019 054,55	941 501 531,90	946 511 081,59	1 151 250 850,19
Nombre de titres	3 941 212,4484	4 383 450,5272	6 046 890,8291	6 922 840,2608	7 777 311,8585
Valeur liquidative unitaire	143,96	148,51	155,70	136,72	148,02
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-3,14	2,47	2,27	-2,00	-1,41
Capitalisation unitaire sur résultat	0,67	0,76	-0,03	0,59	1,17
<b>Part VEGA EURO RENDEMENT ISR RX en EUR</b>					
Actif net	4 652 014,63	4 982 346,86	12 946 150,35	9 127 769,14	5 876 077,21
Nombre de titres	40 978,4066	42 654,1405	105 988,8477	85 355,3814	50 903,7668
Valeur liquidative unitaire	113,52	116,80	122,14	106,93	115,43
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2,48	1,95	1,79	-1,56	-1,10
Capitalisation unitaire sur résultat	0,25	0,31	-0,33	0,13	0,58

## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
ADIDAS NOM.	EUR	67 575	12 444 612,00	0,89
DR ING HC F PORSCHE AG	EUR	67 663	5 406 273,70	0,38
E.ON AG NOM.	EUR	1 158 434	14 074 973,10	1,01
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	193 324	7 307 647,20	0,52
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	112 514	7 037 750,70	0,51
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	40 000	15 004 000,00	1,08
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>61 275 256,70</b>	<b>4,39</b>
<b>BELGIQUE</b>				
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	172 445	10 074 236,90	0,72
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>10 074 236,90</b>	<b>0,72</b>
<b>DANEMARK</b>				
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	133 953	12 544 364,09	0,90
<b>TOTAL DANEMARK</b>			<b>12 544 364,09</b>	<b>0,90</b>
<b>ESPAGNE</b>				
AENA SME SA	EUR	45 951	7 540 559,10	0,55
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	163 146	10 584 912,48	0,76
IBERDROLA SA	EUR	862 223	10 234 587,01	0,73
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>28 360 058,59</b>	<b>2,04</b>
<b>FRANCE</b>				
AXA	EUR	344 634	10 163 256,66	0,72
BUREAU VERITAS SA	EUR	319 125	7 298 388,75	0,52
CAPGEMINI SE	EUR	32 570	6 147 587,50	0,45
DASSAULT SYST.	EUR	160 229	7 087 729,82	0,51
EDENRED	EUR	88 690	4 801 676,60	0,34
ESSILORLUXOTTICA	EUR	34 628	6 288 444,80	0,45
HERMES INTERNATIONAL	EUR	5 393	10 348 088,40	0,74
L'OREAL	EUR	16 588	7 475 382,20	0,54
LEGRAND SA	EUR	43 913	4 132 213,30	0,30
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	20 000	14 672 000,00	1,05
MICHELIN (CGDE)	EUR	248 744	8 074 230,24	0,58
PERNOD RICARD	EUR	57 559	9 195 050,25	0,66
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	125 497	10 541 748,00	0,76
REMY COINTREAU	EUR	6 257	719 555,00	0,05
RENAULT SA	EUR	181 942	6 714 569,51	0,48
REXEL	EUR	241 655	5 985 794,35	0,43
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	42 251	7 680 386,78	0,55
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	313 047	8 940 622,32	0,64
VINCI SA	EUR	60 612	6 891 584,40	0,50
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>143 158 308,88</b>	<b>10,27</b>

## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>ITALIE</b>				
PRYSMIAN SPA	EUR	316 572	13 033 269,24	0,94
SNAM	EUR	2 163 015	10 068 834,83	0,72
TERNA	EUR	1 737 651	13 126 215,65	0,94
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>36 228 319,72</b>	<b>2,60</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
ASML HOLDING NV	EUR	17 126	11 674 794,20	0,84
EXOR NV	EUR	60 822	5 504 391,00	0,39
STELLANTIS NV	EUR	228 368	4 828 841,36	0,35
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>22 008 026,56</b>	<b>1,58</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
NATIONAL GRID PLC	GBP	689 272	8 415 553,36	0,61
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>8 415 553,36</b>	<b>0,61</b>
<b>SUEDE</b>				
ALFA LAVAL	SEK	255 301	9 251 149,64	0,66
ASSA ABLOY AB	SEK	125 497	3 272 560,44	0,24
INVESTOR AB-B SHS	SEK	719 481	15 090 843,34	1,08
SVENSKA KULLAGERFABRIKEN AB -B-	SEK	289 987	5 243 600,55	0,38
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>32 858 153,97</b>	<b>2,36</b>
<b>SUISSE</b>				
ABB LTD	CHF	386 145	15 492 318,49	1,12
ALCON INC	CHF	71 948	5 079 774,90	0,37
GIVAUDAN-REG	CHF	4 827	18 088 919,01	1,30
NOVARTIS AG-REG	CHF	155 191	14 167 000,29	1,01
SANDOZ GROUP AG	CHF	474 858	13 821 294,48	0,99
SONOVA HOLDING NOM.	CHF	28 961	8 547 809,40	0,61
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>75 197 116,57</b>	<b>5,40</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>430 119 395,34</b>	<b>30,87</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>430 119 395,34</b>	<b>30,87</b>
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
AMPRION 3.45% 22-09-27	EUR	8 600 000	8 789 406,54	0,63
BER 3.5% 23-04-75 EMTN	EUR	9 900 000	9 699 644,34	0,69
BOSCH GMBH ROBERT 3.625% 02-06-30	EUR	6 700 000	7 030 573,97	0,51
COVESTRO AG 4.75% 15-11-28	EUR	6 400 000	6 876 059,45	0,49
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>32 395 684,30</b>	<b>2,32</b>
<b>AUSTRALIE</b>				
BHP 1 1/2 04/29/30	EUR	7 500 000	6 834 636,89	0,49
ORIGIN ENERGY FINANCE 1.0% 17-09-29	EUR	8 600 000	7 599 741,05	0,54
<b>TOTAL AUSTRALIE</b>			<b>14 434 377,94</b>	<b>1,03</b>
<b>AUTRICHE</b>				
ERSTE GR BK 4.25% 30-05-30	EUR	8 600 000	9 154 392,19	0,66
<b>TOTAL AUTRICHE</b>			<b>9 154 392,19</b>	<b>0,66</b>

## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>BELGIQUE</b>				
BELFIUS SANV 3.875% 12-06-28	EUR	7 800 000	8 161 095,03	0,58
KBC GROUPE 0.75% 21-01-28 EMTN	EUR	8 200 000	7 611 815,12	0,55
SOLVAY 2.75% 02-12-27	EUR	4 100 000	4 043 437,92	0,29
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>19 816 348,07</b>	<b>1,42</b>
<b>DANEMARK</b>				
CARLB 0 3/8 06/30/27	EUR	10 700 000	9 786 070,02	0,70
ORSTED 1.5% 26-11-29	EUR	6 400 000	5 809 231,21	0,42
<b>TOTAL DANEMARK</b>			<b>15 595 301,23</b>	<b>1,12</b>
<b>ESPAGNE</b>				
ACCIONA ENERGIA FINANCIACION FILIALES 3.75% 25-04-30	EUR	10 700 000	10 868 119,80	0,78
AENA 4.25% 13-10-30 EMTN	EUR	8 600 000	9 235 383,98	0,66
BANCO DE CREDITO SOCIAL 1.75% 09-03-28	EUR	3 200 000	2 871 821,64	0,21
BANCO NTANDER 4.25% 12-06-30	EUR	9 400 000	10 061 803,66	0,72
BANCO NTANDER 4.375% PERP	EUR	9 000 000	8 397 402,80	0,60
BBVA 4.375% 14-10-29 EMTN	EUR	8 300 000	8 908 990,73	0,64
CAIXABANK 3.75% 07-09-29 EMTN	EUR	9 400 000	9 772 523,54	0,70
CELLNEX FINANCE 1.25% 15-01-29	EUR	6 000 000	5 439 204,25	0,39
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.125% 22-11-28	EUR	3 200 000	3 258 259,41	0,24
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.375% 22-11-32	EUR	6 400 000	6 564 914,89	0,48
RED ELECTRICA 4.625% PERP	EUR	8 500 000	8 834 207,69	0,63
TELEFONICA EMISIONES SAU 1.807% 21-05-32	EUR	2 800 000	2 550 708,58	0,18
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>86 763 340,97</b>	<b>6,23</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
AMERICAN TOWER 0.4% 15-02-27	EUR	3 200 000	2 930 700,05	0,21
COCA EURO PAR 1.875% 18-03-30	EUR	8 300 000	7 827 877,63	0,57
FEDEX 0.45% 04-05-29	EUR	5 150 000	4 498 164,50	0,33
FIDELITY NATL INFORMATION SCES 1.5% 21-05-27	EUR	5 200 000	4 975 871,05	0,35
IBM INTL BUSINESS MACHINES 0.3% 11-02-28	EUR	5 100 000	4 614 655,71	0,33
KRAF HEIN FOO 2.25% 25-05-28	EUR	9 000 000	8 841 546,15	0,63
LOUIS DREYFUS COMPANY BV 1.625% 28-04-28	EUR	9 400 000	8 854 938,43	0,64
MASTERCARD 1.0% 22-02-29	EUR	5 800 000	5 386 663,79	0,38
MC DONALD S 0.25% 04-10-28	EUR	5 500 000	4 859 726,22	0,35
NATL GRID NORTH AMERICA 4.151% 12-09-27	EUR	10 400 000	10 826 825,66	0,78
NETFLIX INC 4.625% 15-05-29	EUR	8 600 000	9 257 742,33	0,66
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>72 874 711,52</b>	<b>5,23</b>
<b>FINLANDE</b>				
FORTUM OYJ 4.5% 26-05-33 EMTN	EUR	4 300 000	4 686 419,85	0,34
NOKIA OYJ 3.125% 15-05-28 EMTN	EUR	6 400 000	6 402 618,40	0,46
NORDEA BKP 2.5% 23-05-29 EMTN	EUR	5 900 000	5 773 379,23	0,41
STORA ENSO OYJ 4.25% 01-09-29	EUR	10 300 000	10 727 747,74	0,77
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>27 590 165,22</b>	<b>1,98</b>
<b>FRANCE</b>				
ACCOR 7.25% PERP	EUR	6 600 000	7 300 552,67	0,53
ADP 1.0% 05-01-29	EUR	9 600 000	8 807 137,97	0,63

## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 1.75% 15-03-29	EUR	11 100 000	10 328 021,39	0,74
BNP PAR 0.875% 11-07-30 EMTN	EUR	9 600 000	8 328 649,44	0,60
BNP PAR 3.875% 23-02-29 EMTN	EUR	7 600 000	8 032 748,68	0,58
BPCE 3.5% 25-01-28 EMTN	EUR	9 400 000	9 821 640,86	0,70
BPCE 4.625% 02-03-30	EUR	8 100 000	8 789 264,63	0,63
BQ POSTALE 1.375% 24-04-29	EUR	8 400 000	7 703 701,74	0,55
BQ POSTALE 3.875% PERP	EUR	1 800 000	1 626 478,32	0,12
BQ POSTALE 4.375% 17-01-30	EUR	7 000 000	7 531 243,42	0,54
CA 0.625% 12-01-28	EUR	8 900 000	8 245 323,92	0,59
CA 2.5% 29-08-29 EMTN	EUR	11 400 000	11 099 950,44	0,80
CARREFOUR 4.125% 12-10-28 EMTN	EUR	10 000 000	10 511 745,08	0,75
CREDIT MUTUEL ARKEA 0.875% 07-05-27	EUR	9 300 000	8 664 731,99	0,62
DANONE 3.706% 13-11-29 EMTN	EUR	8 800 000	9 224 108,07	0,66
EDENRED 3.625% 13-06-31	EUR	5 600 000	5 822 403,54	0,42
ENGIE 1.75% 27-03-28 EMTN	EUR	6 400 000	6 165 463,08	0,44
GROUPAMA 3.375% 24-09-28	EUR	5 100 000	5 125 415,98	0,37
LAGARDERE 2.125% 16-10-26	EUR	7 500 000	7 534 850,61	0,54
LEGRAND 3.5% 29-05-29	EUR	10 700 000	11 290 775,07	0,81
PERNOD RICARD 3.25% 02-11-28	EUR	10 000 000	10 217 454,64	0,74
RCI BANQUE 4.5% 06-04-27 EMTN	EUR	6 800 000	7 216 415,84	0,52
RENAULT 2.5% 01-04-28 EMTN	EUR	7 000 000	6 866 585,36	0,49
SANOFI 1.375% 21-03-30 EMTN	EUR	8 000 000	7 487 397,38	0,54
SG 4.25% 06-12-30 EMTN	EUR	10 400 000	10 612 798,21	0,76
SOCIETE DES AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE 0.0% 19-06-28	EUR	5 300 000	4 692 752,50	0,34
SOGECAP SA 4.125% 29-12-49	EUR	5 300 000	5 432 825,26	0,39
TDF INFRASTRUCTURE SAS 1.75% 01-12-29	EUR	7 500 000	6 573 246,52	0,47
TDF INFRASTRUCTURE SAS 5.625% 21-07-28	EUR	4 000 000	4 310 849,18	0,31
TDF INFR SAS 2.5% 07-04-26	EUR	1 400 000	1 392 938,30	0,10
TIKEHAU CAPITAL 2.25% 14-10-26	EUR	5 300 000	5 144 892,89	0,36
VALEO 5.875% 12-04-29 EMTN	EUR	6 600 000	7 184 648,38	0,51
VEOLIA ENVIRONNEMENT 5.993% PERP	EUR	9 100 000	9 634 361,60	0,70
WEND INVE 2.5% 09-02-27	EUR	5 300 000	5 256 066,99	0,38
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>253 977 439,95</b>	<b>18,23</b>
<b>IRLANDE</b>				
AIB GROUP 2.875% 30-05-31 EMTN	EUR	3 200 000	3 126 957,81	0,22
BK IRELAND GROUP 4.625% 13-11-29	EUR	9 000 000	9 421 197,05	0,68
BK IRELAND GROUP 7.5% PERP	EUR	8 300 000	8 504 403,92	0,61
CRH FINANCE 1.375% 18-10-28	EUR	6 300 000	5 849 661,89	0,41
KERRY GROUP 0.625% 20-09-29	EUR	10 000 000	8 853 030,33	0,64
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>35 755 251,00</b>	<b>2,56</b>
<b>ITALIE</b>				
A2A EX AEM 4.5% 19-09-30 EMTN	EUR	10 700 000	11 408 209,32	0,82
ASTM SPA 1.625% 08-02-28 EMTN	EUR	7 500 000	7 165 179,45	0,51
AUTOSTRADA PER L ITALILIA 2.0% 15-01-30	EUR	10 500 000	9 540 588,39	0,69

## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
DAVIDE CAMPARI MILANO 1.25% 06-10-27	EUR	7 500 000	6 888 859,63	0,49
ENEL 6.375% PERP EMTN	EUR	6 400 000	6 893 470,95	0,50
ERG SPA LANTERN 0.5% 11-09-27	EUR	7 500 000	6 800 342,83	0,49
SNAM 0.75% 20-06-29 EMTN	EUR	9 100 000	7 989 453,16	0,57
TRASMISSIONE ELETTRICITA RETE NAZIONALE 0.375% 23-06-29	EUR	6 400 000	5 550 801,31	0,40
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>62 236 905,04</b>	<b>4,47</b>
<b>JAPON</b>				
NISSAN MOTOR 3.201% 17-09-28	EUR	6 500 000	6 320 148,73	0,46
<b>TOTAL JAPON</b>			<b>6 320 148,73</b>	<b>0,46</b>
<b>JERSEY</b>				
HEATHROW FU 4.5% 11-07-33 EMTN	EUR	5 200 000	5 652 552,59	0,40
<b>TOTAL JERSEY</b>			<b>5 652 552,59</b>	<b>0,40</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
CK HUTCHISON GROUP TELECOM FINANCE 1.125% 17-10-28	EUR	8 600 000	7 794 975,85	0,56
CNH INDUSTRIAL FINANCE EUROPE 1.625% 03-07-29	EUR	12 000 000	11 038 252,79	0,79
LOGICOR FINANCING SARL 1.625% 15-07-27	EUR	5 300 000	4 915 122,54	0,35
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>23 748 351,18</b>	<b>1,70</b>
<b>NORVEGE</b>				
STATKRAFT AS 3.125% 13-12-31	EUR	10 100 000	10 200 576,13	0,74
<b>TOTAL NORVEGE</b>			<b>10 200 576,13</b>	<b>0,74</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
0.25% 07-09-26 EMTN	EUR	6 000 000	5 521 806,07	0,40
ABN AMRO BK 2.375% 01-06-27	EUR	8 700 000	8 596 525,62	0,62
ABN AMRO BK 4.25% 21-02-30	EUR	8 300 000	8 939 801,52	0,64
ASML HOLDING NV 0.625% 07-05-29	EUR	10 000 000	9 000 254,37	0,65
COOPERATIEVE RABOBANK UA 4.233% 25-04-29	EUR	12 600 000	13 347 884,36	0,96
DEME INVE BV FOR 4.375% PERP	EUR	4 600 000	4 678 713,54	0,34
EASYJET FINCO BV 1.875% 03-03-28	EUR	9 600 000	9 140 747,80	0,66
ENEL FINANCE INTL NV 0.0% 17-06-27	EUR	9 600 000	8 661 312,00	0,62
ESSITY CAPITAL BV 0.25% 15-09-29	EUR	10 000 000	8 781 663,66	0,63
EXOR 2.875% 22-12-25	EUR	700 000	698 213,34	0,05
EXOR NV 0.875% 19-01-31	EUR	6 400 000	5 575 945,21	0,40
ING GROEP NV 4.5% 23-05-29	EUR	11 000 000	11 654 323,28	0,83
KPN 3.875% 03-07-31 EMTN	EUR	10 700 000	11 322 107,36	0,81
NV LUCHTHAVEN SCHIPHOL 0.875% 08-09-32	EUR	5 300 000	4 422 490,30	0,31
RELX FINANCE BV 1.5% 13-05-27	EUR	3 800 000	3 679 050,36	0,26
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV 3.375% 24-08-31	EUR	7 500 000	7 836 540,98	0,56
SIKA CAPITAL BV 3.75% 03-05-30	EUR	8 600 000	9 080 589,15	0,65
STELLANTIS NV 4.375% 14-03-30	EUR	6 400 000	6 995 795,06	0,50
TENNET HOLDING BV 2.125% 17-11-29	EUR	8 600 000	8 344 741,90	0,60
TENNET HOLDING BV 2.375% 17-05-33	EUR	7 500 000	7 307 398,16	0,53
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 7.5% PERP	EUR	7 500 000	8 349 864,34	0,60
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>161 935 768,38</b>	<b>11,62</b>

## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>PORTUGAL</b>				
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 1.625% 15-04-27	EUR	8 600 000	8 338 619,45	0,60
<b>TOTAL PORTUGAL</b>			<b>8 338 619,45</b>	<b>0,60</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
ASTRAZENECA 3.75% 03-03-32	EUR	10 700 000	11 616 695,31	0,83
BRITISH TEL 3.75% 13-05-31	EUR	5 300 000	5 579 192,70	0,40
COCACOLA EUROPEAN PARTNERS 1.5% 08-11-27	EUR	8 000 000	7 584 120,66	0,55
HSBC 0.641% 24-09-29	EUR	6 600 000	5 810 665,61	0,42
NATWEST MKTS 4.25% 13-01-28	EUR	7 200 000	7 749 184,44	0,55
NWIDE 3 1/4 09/05/29	EUR	5 700 000	5 758 030,20	0,42
OMNICOM FINANCE HOLDINGS PLC 0.8% 08-07-27	EUR	8 400 000	7 799 631,57	0,56
RENTOKIL INITIAL FINANCE BV 4.375% 27-06-30	EUR	5 500 000	5 947 984,62	0,42
RMGLN 1 1/4 10/08/26	EUR	4 300 000	4 034 566,64	0,29
TESCO CORPORATE TREASURY SERVICES 4.25% 27-02-31	EUR	10 000 000	10 768 158,90	0,78
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>72 648 230,65</b>	<b>5,22</b>
<b>SUEDE</b>				
VATTENFALL AB 0.125% 12-02-29	EUR	7 500 000	6 508 747,60	0,46
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>6 508 747,60</b>	<b>0,46</b>
<b>SUISSE</b>				
CRED SUIS SA GROUP AG 2.125% 13-10-26	EUR	11 500 000	11 233 038,18	0,81
RAIFFEISEN SCHWEIZ 5.23% 01-11-27	EUR	9 400 000	10 057 929,11	0,72
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>21 290 967,29</b>	<b>1,53</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>947 237 879,43</b>	<b>67,98</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>947 237 879,43</b>	<b>67,98</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
OSTRUM SRI CASH PLUS I	EUR	134,547	14 071 560,32	1,01
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>14 071 560,32</b>	<b>1,01</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>14 071 560,32</b>	<b>1,01</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>14 071 560,32</b>	<b>1,01</b>
<b>Instrument financier à terme</b>				
<b>Engagements à terme fermes</b>				
<b>Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>				
EURO STOXX 50 0324	EUR	-572	143 000,00	0,01
<b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>			<b>143 000,00</b>	<b>0,01</b>
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>143 000,00</b>	<b>0,01</b>
<b>TOTAL Instrument financier à terme</b>			<b>143 000,00</b>	<b>0,01</b>



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Appel de marge</b>				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-143 000	-143 000,00	-0,01
<b>TOTAL Appel de marge</b>			<b>-143 000,00</b>	<b>-0,01</b>
<b>Créances</b>			<b>1 917 022,09</b>	<b>0,14</b>
<b>Dettes</b>			<b>-6 037 940,79</b>	<b>-0,44</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>6 067 433,33</b>	<b>0,44</b>
<b>Actif net</b>			<b>1 393 375 349,72</b>	<b>100,00</b>

## 6. Annexe(s)

# Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Dénomination du produit :

VEGA EURO RENDEMENT ISR

Identifiant d'entité juridique : 969500AZI60DXL9GYC80



Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

## Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des Investissements durables ayant un objectif environnemental :   %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des Investissements durables ayant un objectif social :   %

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, Il présentait une proportion de 46,81% d'investissements durables.

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Données en date du 31/12/2023



## Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Ce produit promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG), mais il n'a pas pour objectif l'investissement durable. Il a investi partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'Union européenne.

Les critères environnementaux (notamment les émissions carbone et la prévention des risques environnementaux) et sociaux (notamment le respect des droits humains et le dialogue social) dans leur globalité sont pris en compte dans la gestion de ce produit.

VEGA IM applique à chaque investissement un score ESG global qui est pris en compte dans le processus d'investissement.

Ainsi, le portefeuille a exclu de ses investissements les valeurs dont le risque ESG a été qualifié de sévère.

Il est investi majoritairement dans des valeurs dont le risque ESG est jugé négligeable et faible (70,30% de l'actif net du produit) et les valeurs à risques jugés élevés sont restées accessoires (1,82% de l'actif net du produit).

### ● Quelle a été la performance des Indicateurs de durabilité ?

VEGA IM a suivi la durabilité de ses produits selon deux approches :

Dans une première approche, VEGA IM a effectué le suivi d'indicateurs permettant de vérifier le respect des caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit, directement ou indirectement via les OPC sous-jacents :

- L'exposition à des activités contribuant à l'atteinte des 17 objectifs de développement durable définis par les Nations Unies : 53,32% de l'actif net du produit;
- La part d'obligations durables (obligations vertes et/ou sociales) dans les investissements obligataires : 15,02% de l'actif net du produit;

Les **Indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- La note ESG (prise en compte de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des émetteurs avec un filtre spécifique sur les pratiques de gouvernance. Le portefeuille a un risque ESG\* de 16,62 (17,08 en 2022) et un risque de Corporate governance\* de 3,21 (3,57 en 2022).

Dans une seconde approche, VEGA IM a effectué un suivi des indicateurs suivants :

- L'intensité carbone des investissements - 121,77 tonnes de CO2 équivalent par MEUR de chiffre d'affaires (130,95 tonnes de CO2 en 2022);
- Le taux de féminisation des conseils des entreprises - 33,88% (33,33% en 2022);
- Les signataires du pacte mondial des Nations unies - 100,00% (100,00% en 2022).

**\* Score ESG : Le score ESG reflète une appréciation globale des risques ESG matériels pour la société évaluée, et les moyens mis en œuvre pour leur mitigation. Il est synthétisé par une note pour chaque émetteur sur une échelle comprise entre 0 (absence de risque) et 100 (risque maximal) qui constitue l'évaluation globale de ce risque.**

**\*Corporate Governance : L'indicateur « Corporate Governance » du fournisseur de données Sustainalytics est un composant du score de gouvernance et du score ESG global. Ce score est composé d'une analyse sur 6 thèmes : qualité et intégrité du conseil d'administration et de la direction, structure du conseil d'administration, droits des actionnaires, politique de rémunération, audit et rapport financier, gouvernance du conseil d'administration. Cet indicateur est noté entre 0 ( meilleur niveau) et 10 (pire niveau).**

### ● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

	Investissements durables	Score ESG	Score Corporate Governance	Intensité carbone scope 1 et 2
2023-12-31	46,81%	16,62	3,21	121,77
2022-12-31	43,11%	17,08	3,57	130,95

### ● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

L'objectif des investissements durables de ce produit est la contribution à l'atteinte des 17 objectifs de développement durable des Nations Unies.

Selon la réglementation SFDR, un Investissement durable est défini à travers 3 critères cumulatifs :

- Il doit contribuer à un objectif de développement durable (ODD)
- Il ne cause pas de préjudice important sur les autres facteurs de durabilité (DNSH)
- Il intègre des bonnes pratiques de gouvernance

VEGA IM a mis en place une méthodologie permettant de définir la part d'investissements durables de ses détentions directes ou indirectes.

La part d'investissements durables de ce produit a été de 46,81% (par rapport à 43,11% en 2022).

### ● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Afin de s'assurer que ses investissements sous-jacents ne causent pas de préjudices importants sur les aspects de durabilité, VEGA IM a effectué un suivi quantitatif et qualitatif des indicateurs des principales incidences négatives définies par le régulateur.

Les modalités de prise en compte sont précisées ci-dessous.

#### - **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Afin de vérifier que ses investissements durables ne causent pas de préjudice important à des objectifs environnementaux ou sociaux, VEGA IM a recours aux indicateurs d'incidences négatives (PAI) définies par le régulateur.

VEGA IM effectue un suivi quantitatif des principales incidences négatives (PAI) de ses investissements, si le taux de couverture des données est satisfaisant. Les PAI sont calculées au niveau de chaque valeur, en transparence. VEGA IM a recours à un fournisseur de données extra-financières pour la récupération des données PAI sur ses émetteurs sous-jacents.

Pour le suivi qualitatif **des investissements durables**, VEGA IM a mis en place des filtres complémentaires aux indicateurs PAI :

- Filtres sectoriels (aucun investissement n'est réalisé dans des entreprises ayant des activités générant un impact négatif avéré sur l'environnement ou la société)
- Filtre sur les sociétés dont le risque ESG est considéré comme élevé
- Filtre sur les sociétés avec un score de controverses sévère

Tout émetteur ne respectant pas les seuils quantitatifs des PAI ainsi que les filtres qualitatifs n'a pas été considéré comme un investissement durable.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

– Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

VEGA IM a mis en place une exclusion des sociétés ne respectant pas les standards internationaux, comme le non-respect des principes du Pacte Mondial des Nations qui s'appuient en particulier sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, la déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et la convention des Nations Unies contre la corruption.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

**En sus des seuils plus restrictifs, appliqués pour identifier les investissements durables**, VEGA IM prend en considération les principales incidences négatives (PAI) pour l'intégralité des investissements du produit, en s'appuyant sur les indicateurs obligatoires ainsi que deux indicateurs optionnels définis dans la réglementation SFDR.

VEGA IM effectue un suivi quantitatif des PAI, sous réserve de la disponibilité des données. Les PAI sont calculées sur tous les émetteurs du produit, qu'ils soient détenus en direct ou indirectement via des OPC sous-jacents. VEGA IM a recours à un fournisseur de données extra-financières pour la récupération des données relatives aux émetteurs dans lesquels le produit investit.

Ainsi, ce produit prend en compte les enjeux ESG suivants :

- La transition vers une économie bas carbone
- La préservation des ressources naturelles
- La préservation des terres et des océans
- La gestion/réduction des déchets
- La préservation de la biodiversité
- La protection des droits sociaux & humains
- Les relations sociales
- L'investissement dans le capital humain
- Lutte contre la corruption

Les modalités de prise en compte des PAI sont décrites dans la note méthodologique sur l'investissement durable de VEGA IM (<https://www.vega-im.com/informations-reglementaires>).





## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: janv. 2023 - déc. 2023

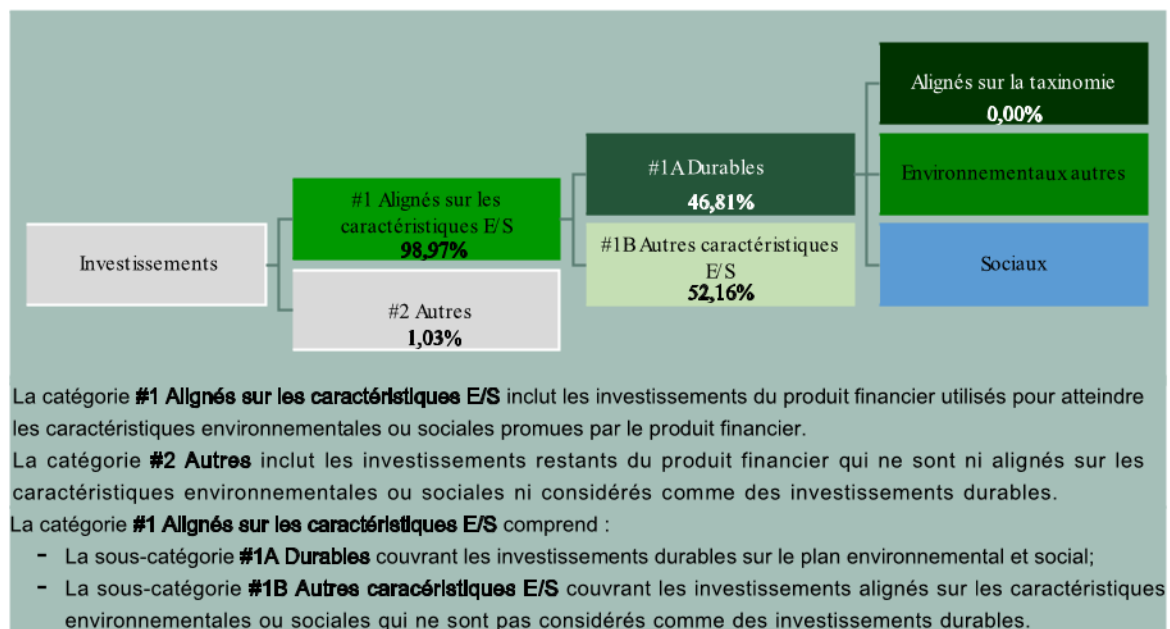
Code	Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
CH0010645932	GIVAUDAN-REG	Industrie manufacturière	1,30%	Suisse
CH0012221716	ABB LTD-REG	Industrie manufacturière	1,11%	Suisse
SE0015811963	Investor Ord Shs Class B	Activités financières et d'assurance	1,08%	Suede
DE0008430026	MUENCHENER RUECKVER AG-REG	Activités financières et d'assurance	1,08%	Allemagne
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON	Industrie manufacturière	1,05%	France
CH0012005267	NOVARTIS AG-REG	Industrie manufacturière	1,02%	Suisse
DE000ENAG999	E.ON SE	Fourniture d'électricité et de gaz	1,01%	Allemagne
CH1243598427	SANDOZ GROUP ORD	Industrie manufacturière	0,99%	Suisse
XS2613658041	RABO 4.233 04/25/29 '28 MTN	Activités financières et d'assurance	0,96%	Pays-Bas
IT0003242622	TERNA SPA	Fourniture d'électricité et de gaz	0,94%	Italie
IT0004176001	PRYSMIAN SPA	Industrie manufacturière	0,94%	Italie
DK0062498333	NOVO NORDISK ORD	Industrie manufacturière	0,90%	Danemark
DE000A1EWWW0	ADIDAS AG	Industrie manufacturière	0,89%	Allemagne
NL0010273215	ASML HOLDING NV	Industrie manufacturière	0,84%	Pays-Bas
XS2624976077	INGA 4.500 05/23/29 '28 FRN	Activités financières et d'assurance	0,84%	Pays-Bas



L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

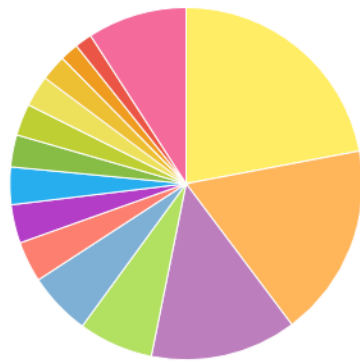
## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

### ● Quelle était l'allocation des actifs ?



### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

## Exposition sectorielle des investissements durables du produit



- Activités financières et d'assurance 10,58%
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur .. 8,52%
- Fabrication de matériels de transport 6,44%
- Industrie pharmaceutique 3,29%
- Fabrication d'équipements électriques 2,78%
- Industrie chimique 1,79%
- Construction 1,70%
- Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi .. 1,65%
- Activités de services administratifs et de soutien 1,41%
- Travail du bois, industrie du papier et imprimerie 1,40%
- Production et distribution d'eau; assainissement, gestion de.. 1,37%
- Fabrication de produits informatiques, électroniques et opti.. 1,14%
- Autres industries manufacturières; réparation et installatio.. 0,82%
- Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles 0,76%
- Autres instruments durables 4,38%

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (Opex) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?**

■ Oui

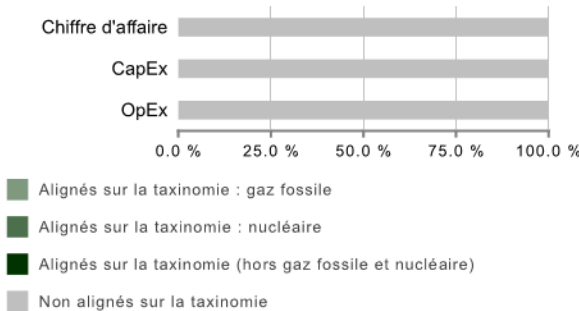
■ Dans le gaz fossile

■ Dans l'énergie nucléaire

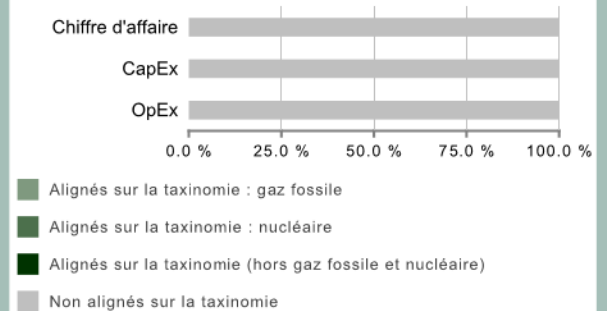
✗ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

### 1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines\*



### 2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines\*



Ce graphique représente 99,99% des investissements totaux.

\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Nous ne présentons pas actuellement les données relatives à la taxinomie car les données disponibles sont encore insuffisantes. La faible couverture des données réduit significativement leur pertinence.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Nous ne présentons pas actuellement les données relatives à la taxinomie car les données disponibles sont encore insuffisantes. La faible couverture des données réduit significativement leur pertinence.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

L'objectif des investissements durables de ce produit est de contribuer à l'atteinte des 17 objectifs de développement durable des Nations Unies.

Les investissements durables peuvent contribuer à un ou plusieurs de ces objectifs simultanément. Ainsi, notre méthodologie de mesure de la part d'investissements durables ne ventile pas les contributions à des thématiques environnementales ou sociales de durabilité.



**Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

L'objectif des investissements durables de ce produit est de contribuer à l'atteinte des 17 objectifs de développement durable des Nations Unies.

Les investissements durables peuvent contribuer à un ou plusieurs de ces objectifs simultanément. Ainsi, notre méthodologie de mesure de la part d'investissements durables ne ventile pas les contributions à des thématiques environnementales ou sociales de durabilité.



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

La catégorie « #2 Autres » inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont pas alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit.

Cette poche du produit est composée de :

- Produits dérivés (0,01%)
- Émetteurs non-analysés à la suite d'un manque de données (1,03%)
- Valeurs, détenues via des OPC sous-jacents, qui ne sont pas alignées avec la politique d'investisseur responsable de VEGA IM (0,00%). VEGA IM s'assure que ces valeurs ne représentent qu'une part marginale du portefeuille

Les investissements de cette section n'ont pas de garanties environnementales ou sociales minimales, mais ont vocation à représenter une part restreinte du produit.



**Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Le processus de gestion du produit a été réalisé dans le respect de la politique d'investissement basée sur les principes d'investisseur responsable de VEGA IM, avec notamment la prise en compte des facteurs et du risque de durabilité dans les décisions d'investissement.

VEGA IM a retenu la plateforme Sequantis LT pour administrer et collecter les données ESG dans l'ensemble de son système d'information. L'intégration de cette plateforme ESG dans l'architecture du SI de VEGA IM permet la dissémination des données ESG pour servir toutes les filières métiers, notamment à la gestion, le reporting et aux Contrôles/Risques.

Ainsi, un contrôle et un monitoring du respect des caractéristiques environnementales et sociales du produit sont effectués mensuellement.



**VEGA Investment Managers**

115, rue Montmartre - CS 21818 - 75080 Paris CEDEX 02 - Tél. : +33 (0) 1 58 19 61 00 - [www.vega-im.com](http://www.vega-im.com)  
Société Anonyme à conseil d'administration au capital de 1 957 688,25 euros - 353 690 514 RCS Paris - TVA : FR 00 353 690 514  
Société de gestion de portefeuille, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro GP 04000045  
Bénéficiaire de l'identifiant unique REP papiers de Natixis Wealth Management numéro FR329789\_03PTTW délivré par l'ADEME  
Siège social : 115, rue Montmartre 75002 PARIS